



UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE

Secrétariat général

Rue de la Louve 1- 1003 Lausanne

Tél. 021 806 32 90 - www.udc-vaud.ch

E-mail : secretariat@udc-vaud.ch

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE GRAND CONSEIL SOUTIENT L'AVIS DE L'UDC EN AYANT REJETÉ LA RÉGULARISATION MASSIVE DES CLANDESTINS

Hier après-midi, la majorité du Grand Conseil a rejeté la résolution de l'extrême gauche visant à régulariser massivement les clandestins, selon le modèle récemment annoncé à Genève. L'UDC salue la décision de la majorité du Grand Conseil qui a pu compter sur un vote compact des groupes UDC, PLR et Verts-libéraux afin d'éviter une nouvelle dérive en matière de politique des étrangers.

Néanmoins, la situation sur le front de la politique des étrangers et de l'asile demeure préoccupante dans notre canton car le Conseil d'Etat s'obstine à ne pas renvoyer les requérants déboutés. Cette situation inadmissible, qui place notre canton dans l'illégalité, a un coût que les Vaudoises et les Vaudois devront payer. En l'absence de réponse du Conseil d'Etat sur le nombre de cas concernés, aucune estimation pertinente du coût n'est possible. L'UDC restera attentive sur ce dossier peu reluisant pour la crédibilité de notre canton au regard de la loi.

De plus, la situation aurait pu devenir encore plus incontrôlable si le Grand Conseil s'était laissé séduire par la résolution de l'extrême gauche en faveur de la régularisation de masse des clandestins. En effet, en raison de la non application du droit fédéral en matière de renvois des sans-papiers, notre canton apparaît déjà comme étant un Eldorado pour les étrangers en situation irrégulière. Le POP au travers de cette résolution voulait clairement abaisser les critères de la loi afin d'en affaiblir sa portée. Si le canton de Vaud avait décidé de pratiquer la régularisation de masse, la situation aurait empiré de manière significative.

Succès à confirmer pour l'initiative « pour le renvoi des criminels étrangers »

Le Grand Conseil a également clos le premier débat sur la mise en œuvre cantonale de l'initiative UDC « pour le renvoi des criminels étrangers » en ayant mis la législation vaudoise en conformité avec la pratique de tous les autres cantons suisses et dans le strict respect de la loi fédérale en la matière. Toutefois, la gauche a annoncé une série d'amendements nouveaux ayant tous pour but d'atténuer autant que faire se peut le renvoi des criminels étrangers. Ces amendements seront traités lors du deuxième débat. Il demeure donc essentiel que les partis de centre-droite tiennent la ligne adoptée lors du premier débat. Sur ce dossier hautement explosif, notre parti tient à saluer le travail remarquable de ses deux commissaires, Fabienne Despot, présidente de la commission, et Yvan Pahud.

Avec nos meilleures salutations.

Contacts :

Jacques Nicolet, cons. national, prés. UDC VD, cand. Conseil d'Etat, 079 206 97 29

Philippe Jobin, député, chef du groupe au Grand Conseil, 078 632 13 89

Fabienne Despot, députée, présidente de la commission ad hoc, 077 418 55 77

Yvan Pahud, député, membre de la commission ad hoc, 079 320 77 61

Kevin Grangier, secrétaire général de l'UDC Vaud, 079 432 37 64